



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2015-22 du 10 Octobre 2015

Décret Impérial de création d'un titre de noblesse

À

À

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

Vu le titre XI de la Constitution du 2 décembre 1996,

Considérant qu'il convient de récompenser les plus méritants des Citoyens en leur conférant la dignité de la noblesse impériale,

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Gléonan, par la grâce de Dieu, décréte et déclarons :

À

Article premier

À

M. Yves GUINHUT, Grand Officier de l'Ordre de l'Excellence Impériale, est créé

Baron de l'Empire.

Â

Article 2

Â

M. Yves GUINHUT, portera le titre de Baron de l'Empire.

Â

M. Yves GUINHUT, est autorisé à utiliser le blason attaché à son titre, savoir :
un cartel ; au premier d'azur au hrisson d'argent, soutenu de sinople, surmonté d'une
palle haute d'argent, montée d'or, flanquée de deux toiles à six rais d'argent ;
au deuxième d'or au lion passant de sable, lampassé de gueules, au troisième d'argent à la bande
de gueules, accompagnée de dix billettes du même, cinq en chef, cinq en pointe, posées trois et
deux ; au quatrième de sable à trois toiles à six rais, deux et une, d'or ; franc-quartier
des Barons, brochant au neuvième de l'écu.

Â

Â

L'Empereur de la Basse Chesnaie

Frank-Marc Ier